

# Frais de scolarité IFEPSA

## Rentrée 2024

L'IFEPSA propose des tarifs individualisés au plus proche des situations familiales de chaque étudiant. Les coûts sont exprimés en euros et correspondent à une année universitaire.

### ► Calculez votre propre montant de scolarité

#### Le calcul du Quotient Familial IFEPSA (QFIFEPSA)

**Revenu Fiscal de Référence / Nombre de parts**

Avis d'imposition 2023 sur les  
revenus 2022

#### Licence STAPS (L1, L2, L3) Master STAPS (M1 et M2) | Master MEEF (M1 et M2)

QFIFEPSA	Tarif de scolarité
Inférieur à 690	<b>3 000 €</b> (seuil minimal)
Entre 690 et 15 000	<b>2 900 € + (0,145 x QFIFEPSA)</b>
Entre 15 000 et 29 100	<b>5 075 € + 0,08 x (QFIFEPSA - 15 000)</b>
Supérieur à 29 100	<b>6 200 €</b> (seuil maximal)

#### Licence 1 et 2 STAPS APA-S parcours Kinésithérapie

QFIFEPSA	Tarif de scolarité
Inférieur à 690	<b>4 000 €</b> (seuil minimal)
Entre 690 et 15 000	<b>3 900 € + (0,145 x QFIFEPSA)</b>
Entre 15 000 et 37 440	<b>6 075 € + 0,08 x (QFIFEPSA - 15 000)</b>
Supérieur à 37 440	<b>7 870 €</b> (seuil maximal)

#### Licence STAPS ACCESS

incluant le BPJEPS APT, AAN ou AF

La Licence 1 STAPS ACCESS s'articule sur deux années universitaires. La première année, l'étudiant paie une partie de la formation universitaire et le BPJEPS adossé. La seconde année, l'étudiant s'acquitte uniquement de la seconde partie universitaire. Le coût de la formation du BPJEPS est fixé pour tous à **5 150 €**.

### ► Les frais complémentaires

- **Les frais de dossier : 300 €**
- **Les droits d'inscription** des Universités Publiques de Convention reversés à l'Etat : **de 125 € à 368 €** en 2023/2024
- Licence STAPS : de 125\* à 295\*\* € | Master : de 125\* à 368\*\* € (\*étudiant boursier - \*\* étudiant non-boursier)
- **La contribution Master 1ère année** (uniquement pour les non-IFEPSA en Licence) : **300 €**
- **L'assurance Frais de scolarité** WTW reversée à l'organisme (facultatif) : **129 €** en 2023/2024

### ► Les réductions spécifiques

Des réductions de scolarité peuvent être accordées sur demande pour raisons exceptionnelles (réduction famille inter-UCO, veille sociale...). Il est alors nécessaire d'adresser un courrier de demande circonstanciée mentionnant le numéro des étudiants concernés et la formation suivie.

#### Renseignements

Delphine Courant  
Responsable comptable et financière  
dcourant@uco.fr | 02.41.45.26.42

#### À noter

Un acompte de **1 000 €** est demandé lors de l'inscription. Un **prélèvement en 9 mois** est proposé (de septembre 2024 à mai 2025).